



DIRECTION DES SYSTEMES ENERGETIQUES INSULAIRES

Contrat de Partenariat Installateur
ISOLATION
Conditions Particulières

Entre

La Société : BASTIALUTECHNIE
forme juridique de la société : SARL
au capital de (€) : 100 000 €
dont le siège est situé : N° 4 Petra Turchine – 20290 BORGIO
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de : BASTIA
sous le numéro : 389 619 719
ou inscrite au Répertoire des Métiers de :
sous le numéro :
numéro de SIRET : 389 619 719 00054
représentée par : Monsieur André CRASTUCCI
agissant en qualité de : Chef d'entreprise

ci-après désignée « **l'Entreprise** »

Et

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE,
société anonyme au capital de 930.004.234 €
dont le siège social est situé à Paris 8^{ème}, 22-30 avenue de Wagram,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317 66522,
représentée en Corse par Monsieur Don-Marc ALBERTINI
agissant en qualité de Chef du Service Territoires et Développement Durable

ci-après désignée « **EDF** »,

désignées individuellement « **la Partie** » ou conjointement « **les Parties** »,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les présentes Conditions Particulières, définissent les conditions et modalités d'application par les Parties des Conditions Générales complétées des Conditions d'Application des différentes Offres d'EDF auxquelles souhaite adhérer l'Entreprise, pour former le Contrat.

Les Conditions Générales et les Conditions d'Application sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Le Contrat prend effet à compter de la date de la signature par les Parties des présentes Conditions Particulières pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et pour une durée maximale de 2 ans.

Article 3 des CG : Compétences métiers et assurances professionnelles

Offres d'EDF portées par l'Entreprise :

- Offre ISOLATION

Article 8 des CG : Qualité des Travaux / suivi des travaux et satisfaction des Clients

Le nombre de réserve pour l'offre ISOLATION est limité à une durant toute la durée du contrat sous peine d'exclusion du partenariat.

En cas de réclamation client sur la qualité des travaux, EDF diligentera expressément un contrôle de fin de travaux pouvant faire l'objet d'une émission de réserve.

Article 9 des CG : Transmission de documents : procédure de constitution de dossiers de demande de CEE

L'entreprise s'engage sur la qualité des dossiers qu'elle transmet à EDF. Tout dossier incomplet sera directement rejeté. Le nombre de rejet des dossiers est limité à 25% du nombre total de dossiers transmis sous peine d'exclusion du partenariat.

L'Entreprise s'engage à réaliser un nombre minimum de chantiers par an. Celui-ci est fixé à 5 pour les travaux de parois opaques et 10 pour les travaux de parois vitrées.

Article 12 et 13 des CG : Suivi du contrat et élection de Domicile

Suivi du contrat pour EDF :

M. /Mme : BAGGIO Sabrina
Fonction : Animateur filière MDE
Adresse : Rue Marcel PAUL
20407 BASTIA cedex
N° de téléphone : 04 95 55 78 56
N° de fax : 04 95 55 77 35
Email : sabrina.baggio@edf.fr

Suivi du contrat pour l'Entreprise :

M. /Mme : Julien RUSSO
Fonction : Responsable commercial
Adresse : N° 4 Petra Turchine
20290 BORGIO
N° de téléphone : 04 95 30 62 01
N° de fax :
Email : j.russo@bastialutechnie.fr

L'Entreprise reconnaît :

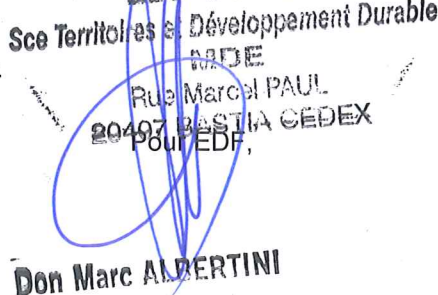
■ avoir pris connaissance des Conditions Générales en cours à la date de signature des Conditions Particulières. Ces Conditions sont susceptibles d'évoluer lors de l'exécution du Contrat. Un courrier informatif sera adressé à l'Entreprise lui signalant les évolutions.

■ avoir pris connaissance des Conditions d'Application en cours à la date de signature des Conditions Particulières pour chaque offre mentionnée à l'article 2 des Conditions Particulières et les accepter sans réserve. Ces Conditions sont susceptibles d'évoluer lors de l'exécution du Contrat, notamment pour le montant des aides commerciales d'EDF. Un courrier informatif sera adressé à l'Entreprise lui signalant les évolutions.

Fait à BORGIO, le 1^{er} Janvier 2014, en 2 exemplaires originaux.

Pour l'Entreprise,


SARL BASTIA LUTECHNIE
A. Petra Turchine N°4 - RN T93
VALROSE - 20290 BORGIO
Tél. 04 95 30 62 01 - Fax 04 95 30 61 37
SARL au capital de 100 000 Euros
R.C. BASTIA 928 254 - Siret 389 619 719 00054 - APE 2512Z
www.bastialutechnie.fr

EDF CORSE
Sce Territoires et Développement Durable
MDE
Rue Marcel PAUL
20407 BASTIA CEDEX
Pour EDF,

Don Marc ALBERTINI

Les Conditions Particulières doivent être établies en deux exemplaires originaux. Elles ne doivent comporter aucune rature ou mot nul. Chaque page des Conditions Particulières et de ses annexes doit comporter un paraphe et la dernière page doit comporter une signature originale et le tampon des signataires.